

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

N°CT2023.3/044

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Madame Dominique CARON, Monsieur Alphonse BOYE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Rosa LOPES, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame France BERNICHI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Virginie DOUET à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Frédérique HACHMI à Madame Josette SOL, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno KERISIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne FILLOL .

Nombre de votants : 67

Vote(s) pour : 67

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/044
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145011-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/044
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145011-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023

N°CT2023.3/044

OBJET : **Affaires générales** - Adoption d'un avenant n°1 au marché n°S230126 - Lot n°1 : Nettoyage des bâtiments administratifs et des équipements culturels. Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à des prestations complémentaires de nettoyage des bâtiments et des équipements culturels de Grand Paris Sud Est Avenir.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2124-2, R.2121-8, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2162-5 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2022.4/058 du 12 octobre 2022 portant lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative aux prestations de nettoyage des bâtiments administratifs et équipements de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que, par délibération n°CT2022.4/058 du 12 octobre 2022 susvisée, le conseil de territoire a approuvé le lancement d'une procédure formalisée sous la forme d'accords-cadres à bons de commande sans montant minimum et avec maximum annuels afin de répondre aux besoins de prestations de nettoyage des locaux de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ;

CONSIDERANT que GPSEA a ainsi conclu deux marchés distincts afin d'assurer ces prestations dans ses bâtiments et équipements publics, en complément des prestations réalisées en régie par des agents d'entretien territoriaux ; que les marchés en vigueur ont été conclus comme suit :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/044
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145011-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

Intitulé du lot	Montant maximum annuel global
Lot n° 1 : Nettoyage des bâtiments administratifs et équipements culturels via une structure d'insertion par l'activité économique (réservé à une structure de l'insertion par l'activité économique) – Marché n°S230126	500 000 € HT
Lot n° 2 : Nettoyage des bâtiments administratifs et équipements culturels – Marché n°S230127	250 000 € HT
Total annuel pour les lots	750 000 € HT
Total sur 4 ans	3 000 000 € HT

CONSIDERANT que, depuis la notification de ces marchés, plusieurs évolutions de périmètre sont toutefois intervenues, qui nécessitent à la fois la passation d'un avenant mais également le lancement d'un nouveau marché ;

CONSIDERANT que le marché n°S230126 relatif au nettoyage des bâtiments administratifs et équipements culturels réservé à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) a été notifié le 18 avril 2023 pour une durée d'une année à compter de la date de notification ; qu'il est reconductible tacitement trois fois, à cette date d'anniversaire ;

CONSIDERANT que ce marché prévoit sept tranches optionnelles pouvant être affermées jusqu'au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que la tranche optionnelle n°1 relative au nettoyage de la médiathèque Ile Saint-Pierre d'Alfortville a été affermée à compter du 1^{er} septembre 2023, soit pour une période 8 mois, pour la première période d'exécution du marché (de septembre 2023 à avril 2024, date anniversaire du marché) ;

CONSIDERANT que, le forfait établi pour cette tranche optionnelle étant annuel, il convient de proratiser, par la voie d'un avenant n°1 au marché n°S230126, le forfait pour la première année d'exécution du marché conformément au tableau suivant :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/044
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230621-lmc145011-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

Numéro de la tranche optionnelle	Site	Montant annuel total de la tranche optionnelle - du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024	Date d'affermissement de la tranche	Montant proratisé de la tranche affermie (sur 8 mois) - Du 1^{er} septembre 2023 au 30 avril 2024
1	Médiathèque Ile Saint-Pierre – Alfortville	22 308,00 € HT	1 ^{er} septembre 2023	14 872,00 € HT

CONSIDERANT qu'en outre, concernant les tranches optionnelles n°2 et n°7, une erreur matérielle s'est glissée dans l'offre du candidat retenu, qu'il convient également de corriger par voie d'avenant ;

CONSIDERANT qu'en effet, le nombre de prestations de nettoyage effectuées les samedis matin au sein des conservatoires doit être réajusté sur la base de 46 semaines au lieu de 52 semaines, afin de prendre en compte la fermeture desdits équipements lors des vacances scolaires (4 semaines l'été et 2 semaines fin décembre) ;

CONSIDERANT que le nouveau prix forfaitaire applicable est donc le suivant :

Numéro de la tranche optionnelle	Sites	Montant total de la tranche optionnelle sur la base de 52 semaines	Date d'affermissement de la tranche	Montant ajusté de la tranche optionnelle sur la base de 46 semaines
2	Conservatoire de Limeil-Brévannes (les samedis matin)	3 432,00 € HT	1 ^{er} mai 2023	3 036,00 € HT
7	Conservatoire d'Alfortville (les samedis matin)	3 432,00 € HT	1 ^{er} mai 2023	3 036,00 € HT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/044
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230621-lmc145011-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

CONSIDERANT qu'en conséquence, l'avenant n°1 au marché n°S230126, ci-annexé, actualise :

- D'une part, le montant forfaitaire de la tranche optionnelle n°1 relative à la prestation de nettoyage de la médiathèque Ile Saint-Pierre à Alfortville, pour la première année d'exécution du marché, soit 8 mois du 1^{er} septembre 2023 au 30 avril 2024, à hauteur de 14 872,00 € HT ;
- D'autre part, le montant forfaitaire annuel des tranches optionnelles n°2 et n°7 relatives aux prestations de nettoyage les samedis matin au sein des conservatoires de Limeil-Brevannes et d'Alfortville, calculé sur la base de 46 semaines, à hauteur de 3 036,00 € HT par équipement ;

CONSIDERANT par ailleurs que, depuis le transfert des équipements culturels, listés ci-dessous, les prestations de nettoyage et d'entretien étaient assurés par le services communaux dans le cadre d'une convention de services partagés ;

CONSIDERANT que la commune de Bonneuil-sur-Marne souhaitant, courant 2023, ne plus mettre à disposition son personnel à la suite d'une réorganisation de ses services, il est nécessaire que GPSEA puisse assurer ces missions ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle consultation doit ainsi être lancée afin d'assurer la continuité des prestations de nettoyage des équipements suivants (tranche ferme) :

- Conservatoire de Bonneuil-sur-Marne ;
- Médiathèque de Bonneuil-sur-Marne ;
- Ludothèque de Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDERANT que d'autres demandes étant à l'étude, il convient, en parallèle, d'intégrer les prestations de nettoyage en tranches optionnelles pour les équipements suivants, ce qui permettra aux services d'étudier le mode de gestion le plus adapté courant 2023 (régie directe, marché public, marché réservé, etc.) :

- Bureaux de GPSEA - Bâtiment administratif Tec Parc ;
- Médiathèque Croix des Mèches à Créteil ;
- Médiathèque de Boissy-Saint-Léger ;
- Médiathèque d'Ormesson-sur-Marne ;

CONSIDERANT qu'il convient, dans ce cadre, de conclure un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, réservé à une SIAE, sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel pour les sites précités ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/044
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145011-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

CONSIDERANT que cet accord-cadre à bons de commandes sera conclu à prix mixtes, à savoir :

- Une part forfaitaire d'un montant prévisionnel annuel de 250 000,00 € HT incluant la tranche ferme des sites susvisés à hauteur de 160 000,00 € HT et les éventuelles tranches optionnelles affermées à hauteur de 90 000,00 € HT ;
- Une part à prix unitaires dans la limite de d'un montant prévisionnel annuel de 80 000,00 € HT ;

CONSIDERANT que cet accord-cadre sera conclu pour une première période allant de la date de notification au 17 avril 2024, puis sera reconductible tacitement deux fois, à date anniversaire ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 15 JUIN 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant n°1, ci-annexé, pour le marché n°S230126 - Lot n°1 : Nettoyage des bâtiments administratifs et des équipements culturels réservé à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer ainsi que tout document afférent.

ARTICLE 3 : **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à des prestations complémentaires de nettoyage des bâtiments et des équipements culturels de Grand Paris Sud Est Avenir.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit accord-cadre après attribution par la commission d'appel d'offres, ainsi que tout document afférent à leur passation.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/044
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145011-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

ARTICLE 5 : **APPROUVE** le lancement d'une seconde procédure, le cas échéant, en cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite (totalement ou partiellement) et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché ainsi relancé et tous documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/044
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230621-lmc145011-DE-1-1



**AVENANT N°1
AU MARCHE N°S230126**

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité : **GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA)**
14, rue le Corbusier
94046 CRETEIL cedex

Titulaire : **REGIE DE QUARTIER DE CRETEIL**
86 bis Avenue du Docteur Paul Casalis
94000 CRETEIL

Objet du Marché : **Nettoyage des bâtiments administratifs et équipements de GPSEA - Lot n°1 : Nettoyage des bâtiments administratifs et équipements culturels via une structure d'insertion par l'activité économique (réservé à une SIAE)**

Montant initial du marché	Sans montant minimum annuel et un montant maximum annuel de 500 000 € HT
Objet avenant n°1	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation du montant forfaitaire de la tranche optionnelle n°1 relative à la prestation de nettoyage de la médiathèque Ile Saint-Pierre à Alfortville, pour la première année d'exécution du marché, soit 8 mois, du 1er septembre 2023 au 30 avril 2024, à hauteur de 14 872,00 € HT ; - Mise à jour du montant forfaitaire annuel des tranches optionnelles n° 2 et n° 7 relatives aux prestations de nettoyage les samedis matin au sein des conservatoires de Limeil-Brévannes et d'Alfortville, calculé sur la base de 46 semaines, à hauteur de 3 036,00 € HT par équipement.
Nouveau montant total du marché	Montants minimum et maximum <u>restent inchangés</u>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics : Monsieur Le Président de l'EPT GPSEA

Ordonnateur : Monsieur le Président de l'EPT GPSEA

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques

B	DESCRIPTION DE L'AVENANT
----------	---------------------------------

Préambule

Par délibération n° CT2022.4/058 en date du 19 octobre 2022, Le Conseil de Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a autorisé le Président de l'Etablissement Public Territorial (ETP) a signé le marché n° S230126 conclu avec la REGIE DE QUARTIER DE CRETEIL, relatif au nettoyage des bâtiments administratifs et équipements de GPSEA ; Lot n°1, Nettoyage des bâtiments administratifs et équipements culturels via une structure d'insertion par l'activité économique (réservé à une SIAE).

Le marché a été conclu pour une durée allant de la date de sa notification au titulaire, soit le 18 avril 2023. Il est reconductible tacitement trois fois, à date anniversaire. L'échéance finale maximale étant ainsi fixée au 17 avril 2027.

Le marché a été conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 500 000,00 € HT. L'accord cadre étant conclu à prix mixtes.

1. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet :

1.1 D'actualisation du montant forfaitaire de la tranche optionnelle n°1 relative à la prestation de nettoyage de la médiathèque Ile Saint-Pierre à Alfortville

Conformément à l'article 3-1-2 du CCP, le pouvoir adjudicateur se donne la possibilité d'affermir les tranches optionnelles du marché jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

Pour les besoins du service, la tranche ferme relative au nettoyage de la médiathèque Ile Saint-Pierre à Alfortville sera affermie à compter du 1^{er} septembre 2023. Il convient ainsi de proratiser le forfait annuel indiqué dans la DPGF sur la base de 8 mois et non pas 12, comme indiqué ci-après :

Site	Adresse	Nombre	Nombre d'heures hebdomadaires *	Coût annuel HT	Coût annuel TTC	Coût annuel HT PRORATISÉ	Coût annuel TTC PRORATISÉ
		d'agents *		(hors fournitures et produits d'entretien)	(hors fournitures et produits d'entretien)	(hors fournitures et produits d'entretien)	(hors fournitures et produits d'entretien)
Médiathèque Ile-St-Pierre	148 rue Etienne Dolet 94 140 Alfortville	1	19,5	22 308,00 €	26 769,60 €	14 8728,00 €	17 846,40 €

1.2 De mettre à jour le montant forfaitaire annuel des tranches optionnelles n° 2 et n° 7 relatives aux prestations de nettoyage les samedis matin au sein des conservatoires de Limeil-Brévannes et d'Alfortville

Cette augmentation s'explique par le fait qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'offre du candidat retenu qu'il convient de corriger également par voir d'avenant.

Le nombre de prestations de nettoyage effectuées les samedis matin au sein des conservatoires doit, en effet, être réajusté sur la base de 46 semaines au lieu de 52 semaines, afin de prendre en compte la fermeture desdits équipements lors des vacances scolaires (4 semaines l'été et 2 semaines fin décembre).

Le nouveau prix forfaitaire applicable est le suivant :

Site	Adresse	Nombre	Nombre	Coût annuel HT	Coût annuel TTC	Coût annuel HT	Coût annuel TTC
		d'agents *	d'heures hebdomadaires *	(hors fournitures et produits d'entretien)	(hors fournitures et produits d'entretien)	MIS A JOUR (hors fournitures et produits d'entretien)	MIS A JOUR (hors fournitures et produits d'entretien)
Conservatoire	23 rue Pasteur 94 450 Limeil-Brévannes	1	3	3 432,00 €	4 118,40 €	3 036,00 €	3 643,20 €
Conservatoire	2 Allée du 08 mai 1945 94 140 Alfortville	1	3	3 432,00 €	4 118,40 €	3 036,00 €	3 643,20 €

Le présent avenant permettra donc d'apporter une réponse plus adéquate aux besoins de GPSEA.

2. Modifications du marché initial

Le montant de la DPGF est désormais fixé à :

- Un montant annuel pour la médiathèque Ile Saint-Pierre à Alfortville : **14 8728,00 €** sur la première année uniquement afin de proratiser le total du fait d'un début de prestations au 1^{er} septembre 2023 ;
- Un montant annuel pour les prestations du samedi matin, pour des Conservatoire de Limeil-Brévannes et Alfortville : **3 036,00 €**, afin de partir sur une base de 46 semaines et non 58, comme indiqué initialement dans l'offre du candidat.

3. Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

En cas de désaccord pouvant survenir dans le cadre de l'exécution du présent avenant, les deux parties s'obligent systématiquement à rechercher un accord amiable.

A défaut d'accord amiable, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Melun.

C	SIGNATURES
A	A Créteil, le
Le titulaire (Cachet et signature)	Le représentant du pouvoir adjudicateur